

222C0457  
FR0013181864-FS0119

25 février 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**CGG**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 février 2022, la société River and Mercantile Asset Management LLP<sup>1</sup> (30 Coleman Street, EC2R 5AL Londres, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 février 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir, pour le compte desdits fonds, 14 282 168 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 2,01% du capital et 2,00% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CGG sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la société River and Mercantile Group. La société River and Mercantile Asset Management LLP a précisé agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 711 670 269 actions représentant 712 338 405 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.